



Résumé du rapport d'enquête

Suite à l'enquête publique du PLU qui s'est déroulée du 27 octobre au 26 novembre 2011, la Commissaire enquêtrice a remis avant Noël à la municipalité de Mesquer son rapport de 30 pages en date du 18 décembre, et qui se conclut par un « avis favorable avec recommandations » car elle « propose que certaines observations du public soient complètement ou partiellement prises en compte ».

D'autre part, elle note « une forte participation des habitants », car lors de ses 4 demi-journées de permanence, elle a accueilli 60 personnes (dont une délégation de 4 membres du Conseil d'administration de l'UPM le 2 novembre 2011.) Trois registres complets d'enquête publique ont reçu les observations et / ou réclamations de 67 personnes, rédigées sur place ou postées, concernant surtout des requêtes privées liées à leurs biens : reclassement de zone A en zone U (13), de zone N en zone U (31), de zone A en zone AU (7 pour le site de l'Île du Fin Sud à Quimiac, ou modifications à l'intérieur de zones U (8)... ou se rapportant à des sujets plus généraux : protection de l'environnement, projet de golf...

Il est à noter que la Commissaire enquêtrice, au vu des remarques que nous avons formulées le 2 novembre, a émis un avis favorable pour modifier en zone U quelques propriétés déjà construites et matérialisées sur les plans accompagnant notre note d'observations.

D'autre part, 7 avis réservés ou favorables mais sous réserves émanant des PPA (Personnes Publiques Associées) complétaient le dossier du PLU. A noter qu'aucun avis n'a été formulé par Cap Atlantique, autorité supra communale dont le SCOT¹ a été adopté en juillet 2011 !

En conclusion, les personnes ou propriétaires intéressés peuvent consulter en mairie ce rapport d'enquête durant ce début d'année, pendant que la commune, le bureau d'études SCE et les services compétents de l'Etat en matière d'urbanisme vont procéder à l'examen final des documents du PLU avec modifications mineures éventuelles, avant qu'il soit soumis (en principe en février 2012) à l'approbation du Conseil Municipal.

¹ SCOT : Schéma de Cohérence territorial